

## Compte-rendu de la CAPL n°3 du 18 juin 2018

### Déclaration liminaire à la CAPL n°3 du 18 juin 2018

Madame la Présidente,

La DGFIP, devenue depuis de trop nombreuses années la principale contributrice des suppressions d'emplois, voit ses structures et services vaciller face aux attaques contre le réseau. Pour résister, la DGFIP fusionne, regroupe, concentre afin de pouvoir continuer à assurer ses missions de service public du mieux qu'elle peut, dans l'intérêt des citoyens.

Pour aider la DGFIP dans son combat héroïque, le Directeur Général a décidé sous prétexte d'impérieuses nécessités, de la modification des règles de gestion en matière de mutation.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestion redeviennent opérantes et cessent d'être contournées au niveau local au mépris des droits des personnels.

**F.O.-DGFIP** estime que le délai de séjour de 2 ans sur poste est inacceptable.

**F.O.-DGFIP** ne peut accepter l'instauration des postes aux choix avec un périmètre en perpétuelle extension, ce qui conduit à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire.

La DGFIP retombe dans un des travers qui existait dans nos anciennes directions, l'affectation dans la plus totale opacité.

Trop d'agents sont encore affectés dans le département en tant qu'ALD. FO aurait souhaité connaître vos projets d'affectations de ces collègues pour garantir que leurs situations personnelle et professionnelle aient été appréhendées afin de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.

Les agents des finances publiques de tout le département doivent bénéficier des mêmes droits actuellement en vigueur: l'affectation en fonction de l'ancienneté administrative. Il en est de même en Direction où l'affectation entre les différents services ou divisions doit pouvoir être décidée en CAPL et se fonder sur des critères établis et irréfutables.

#### La Direction :

Mme Isabelle ROUX-TRESCASES

M Mathieu DESMARETS

Mme Françoise GAYTON-SEGRET

Mme Florence LECHEVALIER

M Manuel METAICHE

M Vincent VALLAT.

Mme Evelyne EVANS secrétaire

Le projet d'affectation paru sous Ulysse a été validé :

- 6 votes pour la Direction
- 2 abstentions pour FO
- 4 votes contre pour CGT / Solidaires

4 agents obtiennent leur premier vœu, 2 obtiennent leur second suite à un gel de la Directrice sur un poste à pourvoir au SDIF.

1 agent ayant effectué une seule demande sur un poste non vacant (trésorerie municipale) a été affecté d'office à la paierie départementale.

1 agent ayant effectué une seule demande sur un poste non disponible en Direction reste ALD.

15 premières affectations arrivent sur le département au 11/06/2018:

- 11 ALD sur la RAN de Limoges
  - 1 à la direction au pôle gestion fiscale
  - 5 à la direction au pôle gestion publique (1 à Liaison-Recouvrement, 1 au SFACT et 3 en attente)
  - 2 au SIP de Limoges
  - 1 au SIP/SIE de Bellac
  - 1 à la trésorerie de St Léonard
  - 1 à la trésorerie Limoges municipale
- 3 ALD sur la RAN de St Yrieix
  - 1 au SIP/SIE de St Junien
  - 1 au SIP/SIE de Saint Yrieix
  - 1 à la trésorerie de Rochechouart
- 1 ALD sans résidence est affecté au service BIL/stratégie pendant 4 mois suite à la réussite du concours catégorie B

2 réintégrations sont prévues suite à fin de détachement

1 au SIP Limoges le 16/07/2018

1 à la Direction, service CGR (sous réserve) le 01/11/2018.

Vos représentants FO :

M Arnaud BAUSSET et M BORIS BOURNAZAUD

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
<b>→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu</b>	